

ID: 045-214503385-20251021-2025_086-DE



République Française Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 14 Octobre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	21	28

Vote

A l'unanimité

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS

Le: 21/10/2025

Εt

Publication du : 21/10/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 07/10/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/10/2025.

Présents: Mme SERRANO Denise, Maire,

M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme CANGE Josiane, M. LINARD Alain, M. MASSONNEAU Philippe, M. MICHELAT Jean-François, Mme SALIS Alexandra, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme BALOCHE Nicole, Mme DESCHAMPS Véronique, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine,

Excusés avec procuration: Mme DE MEDTS Michelle à M. SIMON Patrice, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, Mme BELLOT Elisabeth à M. TOURATIER Claude, M. DEPOND Jean-Michel à M. MASSONNEAU Philippe, Mme LECONTE Catherine à Mme CANGE Josiane, Mme MEUNIER Sylvie à M. COULON François, Mme DOUCET Denise à Mme SERRANO Denise.

Absent : M. MAHÉ Bernard

A été nommé(e) secrétaire : Mme DUCHESNE Adeline

2025-086 - ACQUISITION PARCELLE AT 195 - RUE DU GÉNÉRAL DE SALLES

Dans le cadre de la mise en œuvre des emplacements réservés identifiés au Plan Local d'Urbanisme intercommunal « Habitat et Déplacements » (PLUiHD) de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, à savoir l'emplacement réservé n° 39 pour la création d'un chemin piéton, l'emplacement réservé n° 11 pour la création d'une voie nouvelle, et l'emplacement réservé n° 12 pour l'aménagement d'une voirie, la commune de Villemandeur a engagé une politique d'acquisitions foncières.

À ce titre, la commune est devenue propriétaire de plusieurs parcelles situées dans le périmètre formé par l'avenue Henri Barbusse, la rue du Général de Salles, la rue Jean Jaurès et l'impasse de l'Aisance de Beau Moine, lesquelles sont classées en zone N du PLUiHD. Ces acquisitions ont pour finalité d'assurer la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation des aménagements susmentionnés.

Dans un courrier du 10/09/2025, Monsieur TOURNIER Louis et Madame TOURNIER Laurette proposent la cession à la commune d'une partie de leur parcelle cadastrée section AT n°195

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le



ID: 045-214503385-20251021-2025_086-DE

concernée par l'emplacement réservé ERVI11, située 22 rue du Général de Salles 45700 Villemandeur (voir annexe).

Il semble opportun pour la commune de Villemandeur de poursuivre la politique d'acquisition foncière sur ce secteur, en vue de permettre la réalisation future des aménagements prévus.

Monsieur TOURNIER Louis et Madame TOURNIER Laurette ont accepté de céder leur partie de parcelle d'une superficie indicative de 104 m² au prix de 2 € le mètre carré, soit un montant total de 208 €, les frais d'acte et de bornage restant à la charge de la collectivité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de la partie de la parcelle AT n°195 aux conditions précitées.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants concernant les acquisitions immobilières par les communes,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD) de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing ;

Vu la proposition de Monsieur TOURNIER Louis et Madame TOURNIER Laurette, en date du 10 septembre 2025, relative à la cession à la commune d'une partie de la parcelle cadastrée section AT n°195, située 22 rue du Général de Salles 45700 Villemandeur, classée en zone N du PLUiHD de l'Agglomération Montargoise et concernée par l'emplacement réservé ERVI11;

Vu l'estimation indicative de la surface concernée, évaluée à environ 104 m², laquelle devra être précisément déterminée par un géomètre-expert dans le cadre du bornage préalable à l'établissement de l'acte;

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 1er octobre 2025,

Considérant que le prix de vente proposé est de 2 euros/m², soit un montant de 208 euros pour la partie de la parcelle AT195,

Considérant que l'acte de vente sera rédigé par Maître DUCHENE, notaire à Villemandeur,

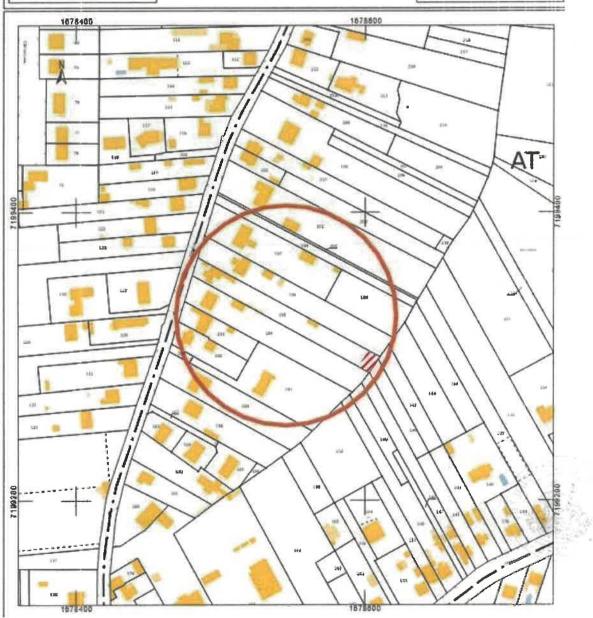
En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition par la commune de Villemandeur, d'une partie de la parcelle cadastrée section AT n°195 correspondant à l'emplacement réservé n°11, appartenant à Monsieur TOURNIER Louis et Madame TOURNIER Laurette, 22 rue du Général de Salles 45700 Villemandeur, d'une superficie estimée à 104 m², sous réserve de la délimitation définitive réalisée par un géomètre-expert, et ce, au prix de 2 € le mètre carré, soit un montant prévisionnel de 208 €.
- De décider de mandater un géomètre-expert afin de procéder au bornage nécessaire à la définition cadastrale de la nouvelle parcelle et à la détermination précise de la surface de terrain cédée.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout autre document et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De dire que les frais de notaire afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune et inscrits au budget;
- > De charger le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à l'enregistrement de cette transaction.



ID: 045-214503385-20251021-2025_086-DE







ID: 045-214503385-20251021-2025_086-DE



Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 21/10/2025

Le Maire,

Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Adeline DUCHESNE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 21/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet:www.telerecours.fr